

Enquête sur la Dog Connection

En octobre 2002, l'hebdomadaire Marianne publiait une enquête sur le trafic des animaux de compagnie. Qu'en est-il 4 ans après ? Nous reprenons l'essentiel de cette enquête afin de resituer le contexte et mieux en comprendre l'évolution. Car le trafic continue, parfois sous d'autres formes.

Première partie

Trafics, mauvais traitements, conditions de vie déplorables

Comme les armes, la drogue et la prostitution, les chiens font l'objet d'un commerce aussi sinistre que lucratif. Un business effroyable qui implique des trafiquants de l'Est, des vétérinaires sans scrupule et des éleveurs prêts à tout.

Par Jean-Claude Jaillette¹

La planque a duré plusieurs semaines

Comme au cœur d'une affaire policière, avec filature et caméra cachée. L'association One Voice, qui l'a organisée, s'est fait une spécialité de la traque des trafiquants d'animaux. Et pour cause, dans l'échelle des ressources occultes et de l'argent sale, **ce trafic, international comme il se doit, occupe la troisième place**, juste derrière les armes et la drogue, mais avant la prostitution. Pour s'épanouir, il en utilise souvent les mêmes filières et la même plaque tournante, la Belgique. Les 10 millions de propriétaires de chiens français s'en doutent-ils ? Ce jour de février 2002, la patience des militants de la cause animale - « du droit des animaux », rectifie Muriel Arnal, présidente de l'association - est récompensée. Ce qu'ils attendent, installés à l'affût aux alentours d'une importante animalerie des environs de Bruxelles, arrive enfin : en l'espèce, un convoi de camionnettes tchèques et hongroises bardées d'autocollants « Live Animals ». Déjà les clients se pressent au « cul des camions ». Les animaux, épuisés par des dizaines d'heures de voyage, stressés et déshydratés, sont débarqués sans ménagement et vaccinés à la va-vite ; plusieurs sont piqués avec la même seringue. Ceux qui ne trouvent pas preneur immédiatement rejoignent les têtes de gondole de ce véritable supermarché de l'être vivant pour y être vendus en quelques jours, le plus souvent en promotion. Plus de 500 chiots sont ainsi écoulés chaque semaine.

Muriel Arnal achète quelques spécimens qui viennent d'arriver et les amène séance tenante à un vétérinaire. L'un porte des traces de morsures, l'autre a les yeux abîmés et présente des troubles de privation, séquelles de conditions d'existence misérable. **Leurs carnets de santé se révèlent falsifiés : grâce à un vétérinaire peu scrupuleux, un tour de passe-passe a permis que des chiots nés en Tchéquie et en Hongrie deviennent belges.** Les obligations sanitaires auxquelles ils doivent être soumis sont ainsi contournées, en ce qui concerne la rage notamment : tout chiot

importé d'un pays où cette maladie sévit encore doit être vacciné et avoir subi un test prouvant qu'il n'a pas été touché par la maladie. **Une procédure qui demande au moins deux mois**, allongeant d'autant la durée du séjour des jeunes animaux sur leur lieu d'élevage. **Insupportable** pour les éleveurs pressés de vendre leur production. Dussent-ils, par leur pratique, contribuer à réintroduire la rage en France alors que tant de moyens ont été déployés pour l'éradiquer. **Insupportable** aussi pour les grossistes belges impatients d'encaisser les énormes bénéfices tirés de ce commerce. Un rapport parlementaire présenté en février dernier par Geneviève Perrin - Gaillard, la députée (PS) des Deux-Sèvres, a révélé les tarifs pratiqués dans les pays de l'Est pour les comparer aux prix de chiens identiques vendus quai de la Mégisserie à Paris. Résultat : de 200 à 500 % de différence ! Un million de nouveaux chiots trouvent chaque année un maître, de quoi faire saliver les importateurs...

A y regarder de plus près, les clients qui se pressent dans ce genre de supermarché où la livraison à domicile est assurée n'ont rien de chaland ordinaires. La présidente de l'association en a rapidement la preuve lorsqu'elle s'entend proposer un prix de gros pour ses prochains achats. Entre gens du même monde, on offre des ristournes. En fait, des revendeurs peu regardants sur l'origine des animaux et des petits détaillants habitués des annonces dans les journaux viennent s'y fournir.

Remonter la filière

En 1996, des journalistes suisses de l'Hebdo ont remonté la filière. Ils ont été mis sur la piste par un lecteur furieux après l'achat malheureux d'un golden retriever. Le chiot de 2 mois proposé par un agriculteur à un prix défiant toute concurrence via une petite annonce se révéla malade ; il ne dut la vie qu'à un long et onéreux traitement d'antibiotiques. Plutôt que de réclamer un échange,

¹ Extraits choisis de l'article du Journal Marianne du 14 au 20 octobre 2002 par Jean-Claude Jaillette, rédacteur en chef du département France, avec l'autorisation de l'auteur et de la rédaction du journal Marianne.

l'acheteur lésé préféra exciter la curiosité des Rouletabille du magazine suisse. En quelques semaines et après plusieurs milliers de kilomètres à travers l'Europe, ils mirent au jour le pot aux roses. Au bout de la chaîne, l'agriculteur arrondissait ses fins de mois en revendant des chiots qu'il se procurait auprès d'un chenil situé de l'autre côté de la frontière. En fait d'élevage, il s'agissait **d'un centre de transit où les animaux ne passaient que quelques jours avant d'être revendus**. La propriétaire livra le nom de son fournisseur belge. Les archives du ministère de l'Agriculture à Bruxelles livrèrent le secret de l'approvisionnement : l'animalerie avait importé 7000 chiots l'année précédente depuis les pays de l'Est ! L'enquête conduisit les reporters en Slovaquie, pays depuis lequel des marchands de chiens passaient des annonces dans la presse belge. **Ils y rencontrèrent un grossiste qui se vanta de « récolter » la production de 300 fermes où il avait placé des chiennes**. Après quelques heures de discussion, le maquignon finit même par proposer à ses visiteurs d'organiser un trafic de femmes entre son pays et la Suisse. Bref, la filière n'avait rien d'une œuvre de bienfaisance...

Ce qui fut mis au jour cette année-là ne constituait alors que les balbutiements d'une organisation qui, depuis, s'est rodée. Le rapport parlementaire consacré à la commercialisation des animaux domestiques estime **que les importations en provenance des pays de l'Est ont augmenté de 137 % en cinq ans, une évolution mesurée au poids d'animaux importés**. Les méthodes destinées à contourner la loi se sont sophistiquées. Le législateur rend-il obligatoire l'identification des animaux par transpondeur, censé éviter la falsification des livrets d'identité ? Les chiots arrivent de Tchéquie avec une puce vierge déjà implantée dans l'oreille. « *Des lots entiers sont envoyés aux producteurs par les trafiquants* », écrit le rapporteur. « *Comme de nouvelles implantations ont lieu à chacune des autres étapes du transfert de l'animal*, poursuit-il après avoir auditionné la Brigade d'enquêtes vétérinaires, *le cas n'est pas rare de chiens portant sur eux deux ou trois puces, également supposées leur conférer une identité irrécusable.* »

Enquêteurs et parlementaires sont formels : de tels trafics ne peuvent avoir lieu sans la complicité de vétérinaires. Les preuves ? En 1999, le conseil de l'ordre des vétérinaires a suspendu un praticien d'Eaubonne **pour avoir effectué 270 vaccinations d'animaux en une seule journée**. « *Ce laps de temps ne lui a pas permis de réaliser un examen sérieux* », a tranché le conseil de discipline, convaincu qu'il avait affaire à un des maillons d'une filière d'importation illégale. En juin 2001, trois praticiens de Haute-Garonne qui travaillaient pour le plus important importateur français d'animaux de compagnie, basé à Montespan (Haute-Garonne), ont été mis en examen. Ils sont soupçonnés d'avoir servi de caution pendant plusieurs années à l'importation de plusieurs dizaines de milliers de chiots en provenance d'Europe de l'Est. La gendarmerie est remontée jusqu'à eux à partir d'une affaire de combats clandestins de pitbulls... Quelques mois plus tard, un charnier de chiens de toutes races et de tous âges était découvert dans le jardin d'un vétérinaire de Saint-Cyr-l'Ecole (78). Il y a tout lieu de penser qu'il s'agissait d'animaux mal formés ou malades ramenés par leur propriétaire à l'animalerie puis euthanasiés, échangés contre d'autres en meilleur état. **Comme s'il s'agissait d'un appareil électroménager défectueux**.

Face à cette situation, les services de l'Etat avouent leur impuissance. La députée Geneviève Perrin-Gaillard n'est guère optimiste : « *La France est aujourd'hui [en février 2002] totalement perméable aux importations d'animaux en provenance d'Europe de l'Est, dès lors qu'une opération de falsification des documents vétérinaires dans un Etat membre aura permis de leur donner une identité communautaire, même factice.* » C'est ainsi qu'une véritable

économie grise se développe, abritée derrière une autre, parfaitement légale comme il se doit.

Un exemple ? L'importateur de Montespan a fait l'objet de poursuites judiciaires pour une impressionnante série de chefs de mise en examen : faux carnets de santé, faux certificats vétérinaires et certificats d'exportation, registres d'entrées et de sorties falsifiés, pratique illicite de la médecine vétérinaire, importations illégales en rapport avec l'âge et les vaccinations de chiens, tromperie sur la qualité substantielle ou l'origine de la chose vendue, mauvais traitements à animaux, détention de chiens de deuxième catégorie - les molosses - sans déclaration à la mairie et non vaccinés contre la rage. Les affaires de ce personnage au pedigree impressionnant marchaient plutôt bien : 19 000 animaux ont été officiellement déclarés en 1999. Selon les services douaniers, 40 000 seraient passés par ses chenils, pour un chiffre d'affaires de près de 4,5 millions d'euros.

Des croisements incertains

« Facile de susciter l'émotion en faisant état de tels traitements infligés à des animaux, des bébés... » pourrait-on objecter à cette accumulation de fraudes. Certes. Le président du SDECCO (Syndicat de défense des éleveurs de chiens et chats d'origines), juge que le scandale dépasse le stade de la sensiblerie. « *Quand un chien est acheté sur un coup de cœur, ce qui est déjà une erreur [lire l'encadré ci -contre], la déception peut être grande si, lorsqu'il grandit, il ne correspond pas à l'animal de race attendu. Dans ces élevages de l'Est, les croisements sont souvent incertains.* » Contre qui se retourner quand les documents de naissance ont été falsifiés ? « *Mais la déception est encore plus grande*, ajoute le président, *si le chiot meurt dans les jours qui suivent l'achat. Ce qui n'est pas si rare que cela lorsque les animaux ont été sevrés trop tôt.* » Et ça n'est pas tout : « *Acheter un animal, c'est le faire entrer dans la famille*, poursuit-il. *Il doit être socialisé dès les premiers jours de son existence. Un acheteur attend de lui qu'il soit placide, habitué à l'homme, calme avec les enfants auxquels il est le plus souvent destiné, et surtout il ne doit pas être mordeur. Tout cela n'est pas garanti quand il sort de ces élevages en batteries des pays de l'Est !* » Autrement dit, un chien n'est pas une marchandise, un produit de grande surface acheté au prix le plus bas possible. Ce rapport à l'animal, les importateurs peu scrupuleux ne sont pas les seuls à s'en affranchir. Avec parfois les mêmes conséquences sur le comportement de l'animal et sa santé. « *Les producteurs de chiens inscrits au "Livre des origines français" ["LOF"] garantissent à leurs clients des animaux conformes à leur attente* », rappelle le président.

Mais voilà, ils ne sont qu'une poignée d'artisans à la tête de petites unités de production et ne fournissent guère plus de 5 % de la demande. Une demande si forte que, face à une offre si faible, un nouveau type d'élevage est en train de voir le jour sous la forme de fermes d'élevage canin. Une transformation identique à celle que connut l'élevage bovin voilà une trentaine d'années est désormais en marche. Encouragé par la FNSEA, le plus important syndicat agricole, qui voit là un moyen offert aux éleveurs bovins de se reconverter en ces temps de crise de la vache folle et de diminution de la consommation de viande. Encouragé également par les vétérinaires qui songent à la création d'un Institut de l'élevage édictant des règles de production intensive, à la manière de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) qui a permis le développement de l'agriculture intensive. Syndicats comme praticiens ne parlent plus de chiots à l'origine garantie et inscrits au « LOF », mais de chiots « de qualité ». Une nuance de taille qui induit l'idée qu'il y a autant de différences entre ces produits et ceux des

élevages artisanaux qu'entre un vin d'appellation contrôlée et un vin de table issu de vignes que l'on a fait pisser.

L'élevage intensif, une absurdité

« Est-ce ainsi qu'on fera face au million de chiots que le marché français exige chaque année ? » s'interroge le président du Syndicat, à l'unisson d'associations comme One Voice qui aspirent à ne pas décevoir l'attente des futurs propriétaires. Ce que l'un et l'autre décrivent de ces fermes n'apporte pas une réponse positive à la question posée.

Pour la présidente de One Voice : « Un animal qui s'apprête à partager la vie d'une famille pendant douze à quinze ans doit se familiariser avec la vie des humains dès sa naissance. Il doit savoir ce que sont les enfants, la voiture, le téléphone, la télé. Comment 5 personnes peuvent-elles transmettre cela à 600 chiots ? » **Autrement dit, un chien n'est pas une vache à lait. Dupliquer des méthodes d'élevage d'une espèce destinée à la boucherie sur une autre destinée à vivre avec l'homme est une profonde erreur.** Elle met également en cause les risques de pollution comparable à ceux des élevages de porcs en Bretagne. Las. Une fois encore, la recherche du prix le plus bas risque de l'emporter. Comme dans la grande distribution. **Comment les éleveurs artisanaux pourront-ils faire valoir leurs prix et leurs différences ?**

Le filon des petites annonces

Car les tarifs pratiqués par les artisans n'ont rien à voir avec ceux de l'élevage en batterie. De 25 à 30 % d'écart. Tout comme ceux

pratiqués par ce que les spécialistes appellent les éleveurs de la « nébuleuse », autrement dit par des particuliers qui vendent leurs chiots à 200 € l'unité pour arrondir leurs fins de mois.

Cette production, incontrôlable et incontrôlée, représente les deux tiers des chiots nés chaque année en France. Ses circuits de distribution favoris sont les petites annonces des quotidiens régionaux et les foires aux chiens, très en vogue en Bretagne. Selon le Pr Yves Legeay, auteur en 2001 d'un rapport sur la commercialisation des animaux de compagnie et destiné au ministre de l'Agriculture, « ces circuits permettent d'écouler trop d'animaux à l'origine douteuse ». L'ambiguïté sur l'origine est cultivée comme un art « excellente origine » le dispute avec « pure race, non "LOF" », (deux qualificatifs totalement contradictoires), la réglementation sur l'âge minimal souvent bafouée et la légalité fiscale le plus souvent ignorée.

« Non seulement ces pratiques participent d'une concurrence déloyale vis-à-vis des professionnels soumis à de lourdes contraintes réglementaires, proteste le président du SDECCO, mais elles privent le client de toute traçabilité sérieuse. » La génétique, qui n'est pas la préoccupation principale des éleveurs du dimanche, réserve parfois des surprises...

Ce marché, presque noir même s'il s'affiche dans les foires aux chiens, est estimé à 150 millions d'euros, la plupart du temps échangés sous le manteau. De quoi susciter des vocations.

Chienne de vie que cette vie de chien : 5 % seulement des animaux qui débarquent dans les familles françaises naissent et vivent leurs premiers mois dans des conditions qui leur garantissent un avenir favorable...

Deuxième partie

Evolution depuis l'article de Jean-Claude Jaillette (de l'hebdomadaire Marianne) :
la Dog Connection fait de la résistance

Par Sylvio Faurez²

Le trafic persiste

Selon le Fonds mondial de la nature (WWF), le trafic représenterait 15 milliards d'euros. Il persiste malgré :

- ✓ la pression permanente des bénévoles de l'association One Voice, de l'ANTAC - Association Nationale contre le vol et le Trafic des Animaux de Compagnie -, de la Fondation Brigitte Bardot,
- ✓ la prise de conscience sporadique des instances françaises et communautaires
- ✓ la contribution régulière du journal Marianne
- ✓ la vigilance de l'Ordre des vétérinaires,
- ✓ la traque des syndicats comme le SNPCC et le SDECCO.

Quelques exemples récents

En mars 2006, la Gendarmerie met à jour un vaste trafic de chiens après 7 mois d'investigations. Ce trafic ayant des ramifications en Hollande, Belgique et pays de l'Est a été découvert à Marcigny, en Saône et Loire. Cette affaire a commencé par une enquête des gendarmes portant sur des vols de chiens de chasse. Les accusés, trois éleveurs de Saône et Loire, un de l'Allier (région de Donjon) et un de Paray le Monial et un vétérinaire de la Loire ont été mis en examen pour travail dissimulé, escroquerie, faux et tromperie sur la marchandise par le parquet de Mâcon. Ils passaient des annonces

dans la presse et vendaient avec des faux carnets de vaccination délivrés par le vétérinaire qui est depuis interdit d'exercice ! (Source : quotidien « Aujourd'hui en France », article de Geneviève Colonna d'Istria et site Arnaque.com).

Toujours en mars de cette année, la Direction des douanes Suisse a indiqué avoir démantelé un trafic portant sur plus de 125 chiens de race Shih-Tzu venant de Serbie Monténégro, zone exposée à la rage et sans aucune autorisation vétérinaire. L'importateur a revendu les chiens en Suisse par le biais des petites annonces dans les journaux comme l'a confirmé Daniel Piquilloud, chef du service des enquêtes de l'administration fédérale. Selon le journal la Tribune de Genève, un rapport d'Interpol aurait mis en évidence la mainmise des mafias de l'Est sur le trafic organisé.

Dans le bulletin de l'ANTAC numéro 5 du premier trimestre 2006, Henri Barbe décrit un autre trafic découvert il y a quelques semaines. Braga, importateur de chiens dans le Maine et Loire, est le présumé coupable et aurait été protégé par un technicien de la DSV du département (Direction départementale des services vétérinaires), Wincze le complice Tchèque présumé, achetait des chiots en Slovaquie à un âge illégal de 7 ou 8 semaines et les « naturalisait » Tchèques sur un carnet « officiel » en les « vieillissant » et en apposant des vignettes de vaccins (or la

²Rédacteur en chef d'EuroScienceVet

Slovaquie n'est pas reconnue indemne de rage !). Ensuite les chiots subissaient en Tchéquie un premier tatouage, par exemple 123, puis arrivés en France le tatouage était complété par 2ABC pour devenir le tatouage officiel 2ABC123. Le montage semblait parfait, les chiots étaient naturalisés français. Le système permettait d'importer massivement des chiots de pays atteints par la rage sans être vaccinés contre la rage.

C'est le 4 avril 2003 que **Francis Duprat**, importateur, avait été condamné par le Tribunal correctionnel d'Angoulême à 6 mois de prison avec sursis et une amende pour importation illégale de chiens ayant alimenté des animaleries. Partie civile, la Fondation 30 millions d'amis s'était offusquée de la peine faible au regard des 4,2 millions d'euros de chiffre d'affaires de l'importateur (30 millions d'amis - 9 avril 2003 - Actualités Poitou-Charentes du 14/02/03). La cour d'Appel de Bordeaux n'est pas allée plus loin le 29 mars 2005. Aujourd'hui, **Francis Duprat** a toujours des activités dans le milieu canin. En mars 2006, il assiste à une réunion organisée par la revue Animal distribution (source numéro 166 page 24), une publication du groupe J. Il estime que : « ... le bouledogue français, les chihuahuas, les carlins, les bulls terriers, les jack Russel... Ce sont les races que nous devrions avoir dans nos élevages, les races qui atteindront le peloton de tête des ventes si seulement nous en avons suffisamment... ». Et d'ajouter : « La Belgique s'approvisionne à 90 % en Tchéquie et en Slovaquie. Nous éprouvons de grandes difficultés à importer. Les Tchèques et les Slovaques ne veulent plus destiner leurs chiots au marché français à cause de la rigueur de la législation ». Cela ne semble pourtant pas arrêter le trafic si l'on en juge par les affaires en cours ! L'imagination des trafiquants n'a pas de frontière.

Après le Maine et Loire, le Puy de Dôme. Ce sont des trafiquants des Landes qui tombent le 2 mars 2006. Ce jour là, grand coup de filet orchestré par le GIR (Groupe d'intervention régional). Sur les 21 personnes interpellées et mises en garde à vue, 7 ont fait l'objet d'une garde à vue prolongée et 4 ont été mises en examen au moment où nous écrivons. Une enquête est en cours pour escroquerie, tromperie sur la marchandise, exercice illégal de la médecine vétérinaire notamment pour la vaccination contre le corona virus, dont le vaccin n'a pas d'autorisation de mise sur le marché (source 30 millions d'amis).

Il ne faut pas baisser la garde. Pour **Muriel Arnal** de One Voice « Il faut encore améliorer : à cause du mode de vie actuel, les gens veulent un chien tout de suite. Ils achètent sur un coup de tête. Il y a un gros approvisionnement du marché à fournir. Maintenant que tout est ouvert c'est encore plus compliqué. De plus en France il y a les chiens à la mode comme le bouledogue, ce qui provoque des naissances supplémentaires. »

Henri Barbe est plus sévère et prône la suppression totale des importations de chiens non inscrits à un livre des origines reconnu par le ministre de l'agriculture : « **actuellement tous les chiots sont importés illégalement, même si les opérateurs disposent d'un agrément. Ils ont des papiers officiels mais entrent**

illégalement. C'est difficile d'intervenir. Les associations de protection animale demandent de nouveaux textes. La réalité est différente. Les textes existent. C'est difficile de le faire comprendre à ces associations. Personne n'est en mesure de vérifier les chiots. Ils entrent comme dans un moulin. Nous devons faire les enquêtes nous-mêmes et prévenir les autorités. »

Supprimer les importations de chiens non inscrits à un livre d'origines ? Difficile avec la liberté de circulation des biens en Europe !

Un rapport d'Interpol aurait mis en évidence la mainmise des mafias de l'Est sur le trafic organisé.

« Le vrai problème en droit ne porte ni sur l'âge, ni sur l'état de santé des chiots. C'est tout simplement le lieu de naissance qui prime. Une sorte de droit du sol appliqué aux chiens. » écrit **Henri Barbe** dans son bulletin numéro 5 page 6. « Ainsi un chiot né en république Tchéquie ou en Hongrie ne pouvait légalement passer la frontière française à 2 mois, même en ayant transité par la Belgique, car il fallait lui appliquer la législation extra-communautaire, c'est-à-dire 7 mois avec vaccin rage valide. »

Reçue le 11 mai par le ministre de l'agriculture Dominique Bussereau, madame **Brigitte Bardot*** demande un renforcement de la réglementation afin d'interdire au sein des Etats membres les échanges de carnivores domestiques de moins de trois mois. (Source : Fondation Brigitte Bardot).

Parfois des députés posent des questions. Ainsi madame **Nadine Moreno**, députée UMP de Meurthe et Moselle a interrogé le ministre des affaires européennes sur le trafic international des animaux. Le ministre de l'agriculture et de la pêche, en charge de la réponse, ne fait que rappeler les textes en vigueur concluant : « l'identification des carnivores domestiques permet un meilleur contrôle en vue de la lutte contre le trafic des animaux de compagnie ». Nous avons demandé par courriel à la députée son avis sur le sujet et pourquoi elle est intervenue. « Suite aux remarques de l'un de nos concitoyens sur plusieurs reportages diffusés par les médias et des nombreux actes de fraude commis à ce sujet, compte tenu de la violation manifeste de la législation en vigueur, des mauvais traitements réservés aux animaux, madame Morano a souhaité connaître les actions du Gouvernement dans ce domaine » explique son attaché **Antony Renaud**.

Des éleveurs de chiens, professionnels ou non, continuent de faire un juteux commerce au détriment du confort des chiens qui subissent des mauvais traitements et des conditions de vie déplorables : un business effroyable qui perdure souvent par les petites annonces.

Ainsi, un éleveur de dogue allemand, **Rémi Skali** vient d'être condamné par le Tribunal de Vannes en mars 2006. Il aura fallu **3 ans pour que ce dossier aboutisse**. C'est lors d'un contrôle d'élevage que les autorités ont découvert ce que le milieu professionnel canin dénonçait depuis des mois : des cadavres de chiens en décomposition sous des couvertures, treize vivant dans des conditions insalubres (caravanes éventrées, carcasses de voitures,

« Personne n'est en mesure de vérifier les chiots. Ils entrent comme dans un moulin. Nous devons faire les enquêtes nous-mêmes et prévenir les autorités. »

